



Wallonie



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST



APPEL PUBLIC A PROJETS CONJOINT POUR LE SUBVENTIONNEMENT DE PLUS DE 5200 PLACES EN CRECHES

La Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale et la COCOF ont conclu des accords visant à subventionner (subsides ONE, aides à l'emploi APE/ACS et subsides à l'infrastructure) en commun la création de plus de 5200 places en crèches dans les années à venir.



WALLONIE
3143 PLACES



BRUXELLES
2100 PLACES



En Wallonie, l'intervention de la Région se réalise au travers du Plan Equilibre 2021-2026 qui bénéficie d'un financement européen dans le cadre du Plan National pour la Reprise et la Résilience.

Pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles il s'agit de poursuivre et d'intensifier la dynamique des Plans Cigogne de création de places d'accueil de la petite enfance pour investir structurellement dans les générations futures.

L'enjeu est fondamental à la fois au niveau socio-économique (faciliter l'accès et le maintien à l'emploi, singulièrement des femmes, soutenir le développement économique et territorial,...) et au niveau de la lutte contre la pauvreté infantile et plus largement contre les inégalités sociales et de santé.

Par ailleurs, la réalisation des infrastructures nécessaires ne sauraient intervenir sans prendre en compte l'indispensable transition écologique et énergétique.



Financé par
l'Union européenne

NextGenerationEU



Il s'agit également d'une politique croisée entre l'emploi (incluant des aides à l'emploi APE & ACS) et l'enfance qui permettra la création de plus de 1000 emplois stables au service des familles.

Si la mobilisation conjointe de moyens publics importants est nécessaire, elle n'est cependant pas suffisante.

En effet, votre engagement comme porteur de projet est indispensable pour la création effective des places et la réussite des objectifs fondamentaux qui viennent d'être rappelés.

Les services de l'ONE, du SPW-IAS, de la COCOF, du Forem et d'Actiris seront à vos côtés pour vous aider depuis la réflexion préalable autour de votre projet jusqu'à l'ouverture des places subventionnées.

C'est aussi le sens de l'appel public à projets conjoint qui sera géré de bout en bout en commun par les administrations concernées afin de simplifier au maximum la charge administrative et vous permettre de vous concentrer sur la réalisation de vos projets.

Vous trouverez dans les pages qui suivent l'ensemble des informations utiles pour introduire vos projets (procédures, critères de recevabilité et de classement des projets, ressources et aides disponibles,...).

Nous espérons que vous serez nombreux à répondre à cet appel public conjoint visant à agir ensemble pour les familles et les enfants de demain et singulièrement pour les plus vulnérables d'entre-eux.

En ces temps de crises, il est essentiel que nous continuions à investir dans notre avenir à tous.

Benoît PARMENTIER

Administrateur
général de l'ONE.

Valérie DE BUE

Ministre de la Fonction publique
de l'Informatique, de la
Simplification administrative,
en charge des allocations familiales,
du Tourisme, du Patrimoine et de la
Sécurité routière.

Bernadette LAMBRECHTS

Administratrice
générale de la COCOF.



Financé par
l'Union européenne

NextGenerationEU